

Secrétariat général Bureau des élections et de la réglementation générale

Liste des lieux dans lesquels les autorités sont habilitées à établir des procurations de vote

Ressort du tribunal judiciaire d'Angoulême

Communes du département de la Charente.

A un magistrat du siège du tribunal judiciaire de sa résidence ou de son lieu de travail ou au directeur de greffe de ce tribunal; A tout officier ou agent de police judiciaire, autre que les maires et leurs adjoints, désigné par le juge du tribunal judiciaire ;A tout réserviste au titre de la réserve civile de la police nationale ou au titre de la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale, ayant la qualité d'agent de police judiciaire, que ce même juge aura désigné ou à tout autre magistrat ou directeur des services de greffe judiciaire, en activité ou à la retraite, désigné par le premier président de la cour d'appel à la demande d'un magistrat du siège du tribunal judiciaire. En application de l'article R.72 du code électoral

(*) Communauté de brigades

(**) Brigade de recherches

Tribunal judiciaire d'Angoulême

Commissariat de Police - Angoulême

Commissariat de Police - Cognac

Gendarmerie - GC Angoulême

Gendarmerie - BR(**) Angoulême

Gendarmerie - Brigade Territoriale Autonome d'Angoulême

Gendarmerie - Brigade Territoriale Autonome de Hiersac

Gendarmerie - COB(*) Coteaux du Blanzacais

Gendarmerie - Brigade de Proximité Coteaux du Blanzacais

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Villebois-Lavalette

Gendarmerie - COB La Rochefoucauld-en-Angoumois

Gendarmerie - Brigade de Proximité de La Rochefoucauld-en-Angoumois

Gendarmerie – Brigade de Proximité de Montbron

Gendarmerie – Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie d'Angoulême

Gendarmerie - COB Chalais

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Chalais

Gendarmerie – Brigade de Proximité de Montmoreau

Gendarmerie - GC Confolens

Gendarmerie - BR Confolens

Gendarmerie - COB Aigre

Gendarmerie – Brigade de Proximité d'Aigre

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Villefagnan

Gendarmerie - COB Confolens

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Confolens

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Chabanais

Gendarmerie - COB Mansle

Gendarmerie – Brigade de Proximité de Mansle

Gendarmerie – Brigade de Proximité de Montignac-Charente

Gendarmerie - COB Ruffec

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Ruffec

Gendarmerie – COB Terres-de-Haute-Charente

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Terres-de-Haute-Charente

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Chasseneuil-sur-Bonnieure

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Montembœuf

Gendarmerie - Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de Ruffec

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Rouillac

Gendarmerie - GC Cognac

Gendarmerie - BR Cognac

Gendarmerie - Brigade Territoriale Autonome de Cognac

Gendarmerie - Brigade de Gandarmerie de l'Air de Cognac

Gendarmerie – COB Barbezieux-Saint-Hilaire

Gendarmerie – Brigade de Proximité Barbezieux-Saint-Hilaire

Gendarmerie – Brigade de Proximité de Baignes-Sainte-Radegonde

Gendarmerie – Brigade de Proximité de Brossac

Gendarmerie - COB Jarnac

Gendarmerie - Brigade de Proximité de Jarnac

Gendarmerie – Brigade de Proximité de Segonzac

Gendarmerie – Brigade de Proximité de Châteauneuf-sur-Charente

Gendarmerie – Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de Cognac

Gendarmerie – Brigade de Proximité de Champagne-Mouton

L'article L.71 du code électoral indique que « Tout électeur peut, sur sa demande, exercer son droit de vote par procuration. »

Deux types de formulaires de procuration sont disponibles :

- un formulaire accessible sur internet à remplir en ligne (cerfa $n^{\circ}14952^{*}03$) disponible sur les sites suivants :
- www.service.public.fr
- www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration
- www.vos-droits.justice.gouv.fr
- un formulaire « cartonné » renseigné de façon manuscrite en présence de l'autorité habilitée, composé de 2 parties détachables (cerfa n°12668*03). Il est disponible auprès des autorités habilitées à établir la procuration de vote. Vous devez vous présenter en personne avec un justificatif d'identité dans un des lieux listés.

Il est également possible de faire sa démarche en ligne.

Vous devez utiliser le téléservice Ma procuration et vous identifier avec France Connect puis indiquer une adresse électronique.

Après avoir reçu le courriel indiquant le numéro de votre demande, vous devez vous rendre en personne dans un des lieux listés.

Vous devez y présenter un justificatif d'identité et indiquer le numéro de votre demande de procuration inscrit sur le courriel que vous avez reçu.